

- 8 AOUT 1983

SPC/Fisheries 15/WP.10
18 juillet 1983

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

QUINZIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE DES PECHEES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 1 - 5 août 1983)

PROGRAMME D'EMBARQUEMENT D'OBSERVATEURS

Bien que la coordination des programmes d'embarquement d'observateurs n'occupe pas une place prioritaire dans les travaux du Programme thonidés (puisque'elle est au 11ème rang des 13 projets), d'énormes efforts y ont été investis. A la suite des discussions de la Quatorzième Conférence technique régionale des pêches, les spécialistes du Programme thonidés ont accompli le second de deux voyages prolongés sur des senneurs japonais; il s'agissait dans ce deuxième cas d'un senneur de 116 tonnes, élément d'un groupe de navires de pêche. Les rapports de ces deux voyages ont été présentés au gouvernement qui finance l'embarquement des observateurs, et ils seront diffusés dans toute la région dès qu'auront été accordées les autorisations nécessaires.

Il n'existe encore que très peu de programmes nationaux d'embarquement d'observateurs dans la région, et les résultats que chaque gouvernement en attend diffèrent. Les pays devront faire un effort supplémentaire pour que ces programmes couvrent toute la zone. La participation d'une organisation régionale - dont on présume, pour le moment, qu'il s'agirait de la Commission du Pacifique Sud - serait également nécessaire pour assurer la coordination régionale de ces programmes. La faible priorité actuellement accordée à cette activité n'a pas permis de financer un poste de coordonnateur des programmes d'embarquement d'observateurs, d'autant que le financement de l'ensemble du Programme thonidés n'est pas assuré.

Pour aider les responsables des pêches à mieux examiner la question, voici, de façon schématique, les avantages d'un programme national d'embarquement d'observateurs dans les Etats insulaires en développement :

1. Contre-vérification des données présentées par les pays pratiquant la pêche hauturière dans le cadre d'accords d'accès.

Souvent, les données déclarées par les navires des pays pratiquant la pêche hauturière ne sont pas fiables en raison de problèmes d'interprétation des exigences de l'Etat côtier. Par exemple, il y a eu des problèmes de terminologie pour l'interprétation de la présentation du journal de bord, et les modalités de déclaration des rebuts et de mesure des poids moyens restent imprécises.

2. Elaboration de méthodes permettant d'améliorer le degré d'exactitude des données.

Le meilleur exemple à l'heure actuelle est peut-être la nécessité d'élaborer un système d'échantillonnage pour évaluer le pourcentage de thons jaunes et thons obèses juvéniles dans les prises des senneurs.

3. Surveillance.

Elle permet de contrôler les activités des navires sur lesquels embarquent les observateurs et d'avoir des renseignements généraux sur la flottille.

4. Meilleure connaissance de la façon dont opèrent les navires étrangers.

C'est un avantage des programmes d'embarquement d'observateurs qu'on a tendance à beaucoup sous-estimer. Il est particulièrement important dans les pays sans expérience approfondie du type de pêche effectué.

5. Collecte de données biologiques.

C'est en général une priorité lorsque ces données sont nécessaires dans le cadre de projets précis à court terme.

Les questions liées aux activités du Programme d'évaluation des thonidés et marlins ou de tout autre travail d'évaluation des ressources régionales sont les suivantes :

1. Une meilleure connaissance des activités précises à bord des différents types de navires.
 2. L'évaluation de la précision des renseignements consignés sur les fiches à bord de chaque navire.
 3. L'inventaire des défauts et insuffisances des fiches actuelles ou des méthodes utilisées par les pêcheurs pour les remplir.
 4. La mise en oeuvre de programmes d'échantillonnage : ces programmes seraient à l'heure actuelle très utiles pour aider à faire une différence entre les juvéniles de thons jaunes et de thons obèses dans les prises des senneurs, et vérifier la précision des déclarations précédentes, ainsi que pour définir la fréquence des tailles chez les espèces dominantes capturées par les différentes catégories d'engins de pêche.
 5. Etude de la quantité et de la composition précise par espèces du "poisson de rebut" pêché par les différents types de navire.
-